



Compte rendu de l'assemblée générale du 13/11/2015

Membres du bureau présents :

André BEAUCIEL
Marilyne BRUNO
Michel BRUNO
Mariannick CHASSIER
Jean-Robert GRIBAUDO
Patricia LAINE
Xavier MAQUET
Christophe RAVOT
Thierry ROBIN

Etaiement également présents :

11 membres de l'association
1 représentant du conseil municipal d'Azay le Rideau : Mme Thérèse FLACELIERE

Ordre du jour :

- Rapport moral 2014-2015 et perspectives 2015-2016
- Rapport financier 2014-2015
- Rapport d'activités 2014-2015
- Election des membres du bureau
- Questions diverses
- Communication de la représentante de la municipalité.
- Pot de l'amitié

1. Rapport moral 2014-2015 :

Ce rapport est présenté par le Président du Judo Club : Xavier Maquet.

Xavier remercie Mme FLACELIERE et les adhérents présents pour cette assemblée générale.

L'exposé débute par un point sur l'évolution du nombre de licenciés :

- 114 en 2013-2014.
- 123 en 2014-2015.
- 093 en 2015-2016, chiffre valable à ce jour.

Soit, – 25 licences par rapport à la saison précédente. Habituellement le taux de non renouvellement est de 37%, cette année il s'élève à 49 %. Xavier n'avance pas de cause à cette baisse des effectifs, le départ d'Alexis peut l'expliquer en partie, mais souligne la nécessité pour le club de s'efforcer de toujours être plus attractif. En réponse à une question il précise que ce phénomène est général au niveau du département.

Organisation des cours :

- Cette année les cours ont été réorganisés, Brahim a repris l'ensemble des heures de cours. La recherche d'un remplaçant pour Alexis s'est, en effet, avérée infructueuse.
- Depuis deux ans Xavier fixe des objectifs pédagogiques aux professeurs, un bilan est fait en fin d'année, cela fonctionne très bien.
- Xavier assure remplacements et stages de vacances. Christophe a débuté la formation qui lui permettra également d'assurer ce type de cours.
- Le club participe toujours aux stages enseignants et de rentrée, ceci est important et permet notamment de maintenir le lien avec les instances fédérales.

Environnement fédéral, le club est bien représenté :

- 3 arbitres départementaux, candidats aux régions.
- 1 arbitre inter-régional.
- 1 candidat F1.
- 1 commissaire inter-régional. Xavier rappelle que tout le monde peut être candidat pour être commissaire sportif. Voir André pour les personnes intéressées.
- Présence à l'AG du comité départemental.
- Kagami Biraki en janvier : remise d'au moins 3 2eme DAN.

Le club reste toujours très dynamique mais lors de la saison passée on a pu constater une faible participation aux interclubs, la moitié des participations prévues a été annulée. Prévoir d'organiser des entraînements communs avec d'autres clubs pour « dédramatiser » les rencontres ?

A noter : l'arrivée de nouveaux seniors dont une ceinture marron féminine.

Enfin, le club est toujours présent au forum des associations de rentrée et Xavier souligne que cette manifestation est utile.

2. Rapport financier 2014-2015 :

Ce rapport est présenté par le trésorier : Mariannick Chassier.

Les documents présentés lors de l'assemblée générale sont annexés au présent compte rendu.

Le bilan de la saison passée est, à ce jour, positif.

Les charges de personnel ont été moindres que prévues. L'économie réalisée est liée à l'arrêt de travail de Brahim, remplacé en partie par Xavier qui est bénévole.

Le montant moyen des cotisations a augmenté (+ 7€) et nous avons 115 cotisants.

Le loto a rapporté environ 2.000 €, c'est moins que les années précédentes (diminution de fréquentation en partie imputable à un retard dans la diffusion de la publicité) mais cela reste une ressource importante pour le club.

Les photos individuelles ont bien rapporté, investissement nul, impression sur commande.

Les Sweats sont en stock.

Le repas de fin de saison a rapporté de l'argent, l'Interclub en revanche coûte plus que les autres années.

Le sponsoring a rapporté légèrement moins que prévu (960€ sur 1.000 au budget).

Un point sur les subventions :

- Le CNDS ne nous a rien donné depuis deux ans. Etant donné la complexité des dossiers à monter nous ne redéposerons pas de demande.
- Le conseil général ne devrait rien donner cette année (- 500€).
- Les communes continuent de nous financer, à noter :
 - o Une légère augmentation pour Azay-le-Rideau qui va désormais financer les clubs en fonction de critères incluant résultats sportifs et nombre d'adhérents ridellois.
 - o Une subvention doublée pour Vallères.

Les masters et championnats d'Europe et du monde vétérans sont financés par les adultes et leurs sponsors (4.600€ reçus), le club ne participe pas.

Prévisions pour 2015-2016 : avec 95 adhésions à ce jour (les cotisations ont augmenté) et un gain sur les cours du samedi qui ont été arrêtés, on devrait être à l'équilibre.

3. Rapport d'activités 2013-2014 :

Ce rapport est présenté par le secrétaire : Thierry Robin.

Le bilan sportif complet est annexé au présent compte rendu.

La saison passée a été très bonne chez les seniors et les benjamins.

Comme Xavier l'a souligné on déplore une baisse de participation aux interclubs, aucune participation en seconde partie de saison (après celui d'Azay pour lequel nos enfants se sont déplacés).

Pas non plus de participation à la compétition des petits tigres alors qu'Azay s'y classait très bien.

Mme FLACELIERE demande à ce que les résultats soient communiqués à la mairie pour une communication dans la gazette.

4. Election des membres du bureau

Rappel sur le fonctionnement du judo-club.

Le club est composé de ses membres et de deux instances :

- le bureau composé du président, des vice-présidents (suppléants du précédent), du trésorier et du secrétaire.
- Le comité directeur composé de membres volontaires souhaitant participer activement à la vie du club. Les ceintures noires et marrons adultes sont également membres de droit du comité directeur.

Il existe 3 niveaux de réunion au sein du Club, elles sont convoquées en fonction de l'ordre du jour (questions administratives et/ou sportives) :

- Bureau
- Bureau + Comité
- Bureau + Comité + Adultes (ceintures marron et noire)

Composition des différentes instances et élection des nouveaux membres :

Composition du bureau pour 2014-2015 :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - Xavier MAQUET | Président du club |
| - Jean-Robert GRIBAUDO | Vice-Président |
| - Christophe RAVOT | Vice-Président |
| - Mariannick CHASSIER | Trésorier |
| - Thierry ROBIN | Secrétaire |
| - Patricia LAINE | Secrétaire Adjoint |
| - Jean-François ACKERMANN | Trésorier adjoint |
| - André BEAUCIEL | Membre |
| - Michel BRUNO | Membre |
| - Maryline BRUNO | Membre |

Xavier annonce que les statuts ne l'imposent pas mais que les bonnes pratiques sont de remettre au vote les postes de président, trésorier, secrétaire et adjoints tous les quatre ans.

Xavier, Mariannick, Thierry et Patricia sont candidats à leur propre succession. En l'absence de Jean-François, Nadège RAVOT est candidate au poste de vice-trésorière.

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité des présents, à main levée.

Composition du bureau pour 2015-2016 :

- Xavier MAQUET	Président du club
- Jean-Robert GRIBAUDDO	Vice-Président
- Christophe RAVOT	Vice-Président
- Mariannick CHASSIER	Trésorier
- Thierry ROBIN	Secrétaire
- Nadège RAVOT	Trésorier adjoint
- Patricia LAINE	Secrétaire Adjoint
- André BEAUCIEL	Membre
- Michel BRUNO	Membre
- Maryline BRUNO	Membre

5. Questions et points divers :

- Thierry soumet un projet de révisions du règlement intérieur du club :
 - Ajout du droit à l'image,
 - Mention du certificat médical ou du passeport validé par le médecin et de la mention « apte à la compétition »,
 - Suppression de l'article 9 portant sur la location de judogis et la vente de ceintures.Les modifications sont adoptées à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur (annexé au présent compte rendu) sera affiché au dojo et mis à disposition sur le site internet du club.

- Prochaines manifestations :
 - Fête de Noël : le 19/12/2015,
 - Interclub : date à définir par Xavier,
 - Loto : le 02/04/2016. La salle est réservée, Nadège a retenu la date.
 - Fête du club : 25 et 26/06/2016.Thierry réserve tout le matériel et confirme la salle pour le loto.

- Xavier remercie Mme FLACELIERE pour les travaux dans les douches du Dojo.

6. Communication de la municipalité

Xavier cède la parole à Mme Flacelière.

Mme Flacelière encourage le club à continuer dans la voie suivie, tout semble fonctionner correctement et la mairie n'a aucun écho négatif. Elle précise qu'il serait intéressant de transmettre les résultats du club.

7. Conclusion

L'Assemblée Générale prend fin et se termine autour d'un pot de l'amitié.

Le Président

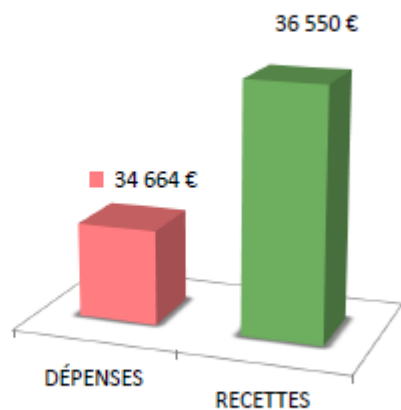
Annexe 1 au compte rendu de l'assemblée générale du 13/11/2015
Compte 2014-2015 et prévisions 2015-2016

BILAN SAISON 2014 / 2015			
<i>(du 1er sept.14 au 31 août 15)</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
FONCTIONNEMENT SPORTIF	6 511,19 €	5 224,94 €	-1 286,25 €
Passaports	120,00 €	48,00 €	-72,00 €
Inscription tournoi	240,00 €		-240,00 €
Masters	2 096,15 €	4 640,94 €	2 544,79 €
Reprise sur provisions Masters	2 544,79 €		-2 544,79 €
Stage de rentrée	82,60 €		-82,60 €
Formation animateur	160,00 €		-160,00 €
Stage formateur	84,00 €	36,00 €	-48,00 €
Pharmacie	0,00 €		0,00 €
Médailles,Coupes	0,00 €		0,00 €
Ceintures + frais Challenge du club	157,00 €		-157,00 €
Sweats	646,20 €	320,00 €	-326,20 €
T-Shirts		15,00 €	15,00 €
Ballons	63,65 €		-63,65 €
Judojia (Kim-Sport)	316,80 €	95,00 €	-221,80 €
Judojia (Occasion)		70,00 €	70,00 €
ACTIVITE CLUB	5 686,07 €	8 594,81 €	2 908,74 €
Sponsors		960,00 €	960,00 €
Photos	236,85 €	682,00 €	445,15 €
Assemblée Générale	35,07 €		-35,07 €
Stage vacances scolaires	77,46 €		-77,46 €
Interclub	884,58 €	606,00 €	-278,58 €
Abonnement	30,00 €		-30,00 €
Arbre de Noël	374,46 €		-374,46 €
Oubliques	65,00 €		-65,00 €
Repas fin de saison	725,41 €	1 027,75 €	302,34 €
LOTTO	3 257,24 €	5 319,06 €	2 061,82 €
GESTION COURANTE	5 400,74 €	4 840,00 €	-560,74 €
Licences_FFJDA	Licences 2014-2015 : 122	4 270,00 €	4 235,00 €
CDJ37	Licences 2013-2014 : 114	537,30 €	605,00 €
COSMOS/CDOS		400,00 €	-400,00 €
Assurances		193,44 €	-193,44 €
CONTRIBUTIONS	109,20 €	14 347,58 €	14 238,38 €
Cotisations	Nombre Cotisation: 115	95,00 €	14 344,58 €
Frais ANCV		14,20 €	-14,20 €
Cotisation 2013-2014			3,00 €
	<i>Montant cotisation moyenne: 124,03 €</i>		
CHARGES PERSONNELLES	16 677,85 €	1 057,63 €	-15 620,22 €
Salaires	10 815,66 €	1 057,63 €	-9 758,03 €
Charges Sociales	5 277,68 €		-5 277,68 €
- URSSAF_ASSURÉES_POLE EMPLOI	3 889,00 €		
- CARSIC	1 238,00 €		
- CHORUM (complémentaire)	77,01 €		
- Formation Professionnelle	73,67 €		
Indemnités kilométriques	411,71 €		-411,71 €
Médecine du travail	172,80 €		-172,80 €
INTERVENTIONS	0,00 €	2 307,00 €	2 307,00 €
ONDS	0**	0,00 €	0,00 €
Conseil Général	500**	600,00 €	600,00 €
Communes :	(** Subvention 2014)		
- Azay le Rideau	1000**	1 150,00 €	1 150,00 €
- Cheillé	165**	165,00 €	165,00 €
- Lignéres de Touraine	0**	20,00 €	20,00 €
- Saché	0**	0,00 €	0,00 €
- Vallières	140**	280,00 €	280,00 €
- Villaines les Rochers	92**	92,00 €	92,00 €
FINANCIERS	3,63 €	178,45 €	174,82 €
Intérêts sur livret 2014		177,52 €	177,52 €
Parts sociales		0,93 €	0,93 €
Frais de comptes	3,63 €		-3,63 €
FONCTIONNEMENT BUREAU	207,30 €	0,00 €	-207,30 €
Fournitures de Bureau	39,40 €		-39,40 €
Affranchissement	27,02 €		-27,02 €
Blog Internet	140,88 €		-140,88 €
INVESTISSEMENT	68,40 €	0,00 €	-68,40 €
Investissement	68,40 €		-68,40 €
Résultats de la saison	34 664,38 €	36 550,41 €	1 886,03 €

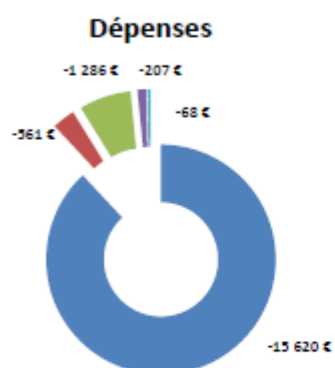
Bilan au 10-nov.-15

BILAN SAISON 2014 / 2015

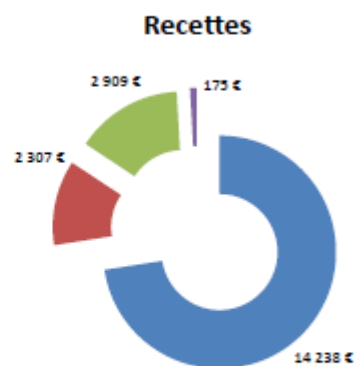
(du 1er sept.14 au 31 août 15)



RÉSULTATS: 1 886 €



■ Charges Personnels ■ Gestion Courante
■ Fonct-Sportif ■ Fonct-Bureau
■ Investissement



■ Cotisations ■ Subventions
■ Activité-Club ■ Produits Financiers

BILAN SAISON 2014 / 2015

(du 1er sept.14 au 31 août 15)

DEPENSES

60	ACHATS	6 359 €
6000	Ballons	63,65 €
6000	Photos	236,85 €
6050	Pharmacie	0,00 €
6061	Interclub	884,58 €
6064	Fournitures de Bureau	39,40 €
6064	Investissement	68,40 €
6068	Passaports	120,00 €
6088	Judogis	316,80 €
6088	Sweats	646,20 €
6088	Repas Fin Saison	725,41 €
6088	Loto	3 257,24 €

61	SERVICES EXTERIEURS	949 €
6160	ASSURANCES	193,44 €
6120	COMOS/CDOS	400,00 €
618	Stage Adultes	290,60 €
618	Obsèques	65,00 €

62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 257 €
6234	Médailles Coupes	0,00 €
6234	Ceintures + frais Challenge du club	157,00 €
6251	Indemnités Kilométriques	411,71 €
6257	Stage vacances scolaires	77,46 €
6257	Arbre de Noël	374,46 €
6257	Assemblée générale	35,07 €
6260	Affranchissement	27,02 €
6260	Blog internet	140,88 €
6278	Abonnement	30,00 €
6278	Frais de compte	3,63 €

64	CHARGES DE PERSONNEL	15 209 €
6411	Salaires	9 758,03 €
6450	Charges Sociales	5 277,68 €
6450	- URSSAF/POLE EMPLOI	3 889,00 €
6450	- CRSSIC	1 298,00 €
6450	- CHORUM (complémentaire)	77,01 €
6450	- Formation Professionnelle	73,67 €
6450	Médecine du travail	172,80 €

65	GESTION COURANTE	5 062 €
6581	Licences_FFJDA	4 270,00 €
6581	Licences_CDJ37	537,30 €
6581	Inscription tournoi	240,00 €
6260	Frais ANCV	14,20 €

RECETTES

70	ES DE PRODUITS FINES, PRESTATIONS DE SER	9 143 €
7010	Sponsors	960,00 €
7010	Photos	682,00 €
7061	Interclub	606,00 €
7061	Stage vacances scolaires	0,00 €
7061	Passaports	48,00 €
7088	Judogis	165,00 €
7088	sweat	320,00 €
7088	T-shirt	15,00 €
7088	Repas Fin Saison	1 027,75 €
7088	Loto	5 319,06 €

74	SUBVENTIONS	2 307 €
7417	CND5	0,00 €
7441	CONSEIL REGIONAL	600,00 €
7443	COMMUNES :	1 707,00 €
7443	- Azay le Rideau	1 150,00 €
7443	- Cheillé	165,00 €
7443	- Lignéres de Touraine	20,00 €
7443	- Saché	0,00 €
7443	- Vallères	280,00 €
7443	- Villaines les Rochers	92,00 €

75	GESTION COURANTE	19 093 €
7560	Cotisations	14 252,58 €
7560	Licences_FFJDA	4 235,00 €
7560	Licences_CDJ37	605,00 €

76	PRODUITS FINANCIERS	178 €
768	Intérêts sur livret 2014	177,52 €
768	Parts Sociales	0,93 €

Total Dépenses 28 835 €

Total Recettes 30 721 €

Résultats de la saison

1 886 €

Bilan au 10-nov.-15

PREVISION BILAN SAISON 2015 / 2016

(du 1er sept.15 au 31 août 16)

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
FONCTIONNEMENT SPORTIF	847,90 €	562,00 €	-285,90 €
Passports		72,00 €	72,00 €
Inscription tournoi	240,00 €		-240,00 €
Masters			
Reprise sur provisions Masters			
Stage de rentrée	82,60 €		-82,60 €
Formation animateur	160,00 €		-160,00 €
Stage formateur	50,00 €		-50,00 €
Pharmacie	50,00 €		-50,00 €
Médailles/Coups	100,00 €		-100,00 €
Ceintures + frais Challenge du club	100,00 €		-100,00 €
Sweats		320,00 €	320,00 €
T-Shirts			0,00 €
Ballons	65,00 €		-65,00 €
Judojis (Kim-Sport)		100,00 €	100,00 €
Judojis (Occasion)		70,00 €	70,00 €
ACTIVITE CLUB	5 650,00 €	9 100,00 €	3 450,00 €
Sponsors		1 000,00 €	1 000,00 €
Photos	250,00 €	650,00 €	400,00 €
Assemblée Générale	40,00 €		-40,00 €
Stage vacances scolaires	80,00 €		-80,00 €
Interclub	850,00 €	600,00 €	-250,00 €
Abonnement	30,00 €		-30,00 €
Arbre de Noël	350,00 €		-350,00 €
Obseques			0,00 €
Repas fin de saison	750,00 €	1 050,00 €	300,00 €
LOTO	3 300,00 €	5 800,00 €	2 500,00 €
GESTION COURANTE	4 768,06 €	3 999,00 €	-769,06 €
Licenses_FFJDA	3 600,00 €	3 528,00 €	-72,00 €
CDJ37	574,62 €	471,00 €	-103,62 €
COSMOS/CDOS	400,00 €		-400,00 €
Assurances	193,44 €		-193,44 €
COTISATIONS	15,00 €	11 875,00 €	11 860,00 €
Cotisations	15,00 €	11 875,00 €	11 875,00 €
Frais ANCV			-15,00 €
Cotisation 2013-2014			
Montant cotisation moyenne: 125,00 €			
CHARGES PERSONNELLES	15 474,51 €	0,00 €	-15 474,51 €
Salaires	10 000,00 €		-10 000,00 €
Charges Sociales	4 890,00 €		-4 890,00 €
- URSSAF_ASSÉDIC_POLE EMPLOI	3 600,00 €		
- CRSDIC	1 290,00 €		
- CHORUM (complémentaire)	70,00 €		
- Formation Professionnelle	70,00 €		
Indemnités kilométriques	411,71 €		-411,71 €
Médecine du travail	172,80 €		-172,80 €
SUBVENTIONS	0,00 €	1 707,00 €	1 707,00 €
ONDS	00**	0,00 €	0,00 €
Conseil Général	600**	0,00 €	0,00 €
Communes :	(** Subvention 2015)		
- Azy le Rideau	1150**	1 150,00 €	1 150,00 €
- Cheillé	165**	165,00 €	165,00 €
- Lignéres de Tournai	20**	20,00 €	20,00 €
- Saché	20**	0,00 €	0,00 €
- Vallières	280**	280,00 €	280,00 €
- Villaines les Rochers	92**	92,00 €	92,00 €
FINANCIERS	43,56 €	178,45 €	134,89 €
Intérêts sur livret 2014		177,52 €	177,52 €
Parts sociales		0,93 €	0,93 €
Frais de comptes	43,56 €		-43,56 €
FONCTIONNEMENT BUREAU	207,30 €	0,00 €	-207,30 €
Fournitures de Bureau	39,40 €		-39,40 €
Affranchissement	27,02 €		-27,02 €
Blog Internet	140,88 €		-140,88 €
INVESTISSEMENT	100,00 €	0,00 €	-100,00 €
Investissement	100,00 €		-100,00 €
Résultats de la saison	27 106,03 €	27 421,45 €	315,42 €

Bilan au 10-nov.-15

Annexe 2 au compte rendu de l'assemblée générale du 13/11/2015
Résultats sportifs 2014-2015

Date	Compétition	Participants / Résultats
09/11/2014	Tournoi national minimes	Salomé non classée
30/11/2014	Interclubs de Monts	Benjamins & Poussins
13/12/2014	Masters vétérans d'Anjou	Christophe Ludo Stéphane
14/12/2014	Interclubs de Savonnières	Minimes, Benjamins & Poussins
18/01/2015	Critérium Benjamin	Jade 1ere Valentine 4eme Emma 5eme
25/01/2015	Interclubs de Ballan	Minimes, Benjamins & Poussins
31/01/2015	Euro Masters Lille	Stéphane Christophe
01/02/2015	Championnat départemental minimes	Théo 1er
08/02/2015	Interclubs Fondettes	Poussins
19/02/2014	Grand prix d'hiver minimes	Théo 2eme
15/03/2015	Interclubs d'Azay-le-Rideau	Benjamins & Poussins
21/03/2015	Championnat régional minimes	Théo 3eme Salomé non classée
12/04/2015	Critérium benjamins	Jade Valentine Emma
19/04/2015	Masters Vétérans Tours	Stéphane Christophe Bertrand
06/06/2015	Criterium régional benjamin	Jade Valentine Emma
06/2015	Championnat d'Europe vétérans	Christophe Stéphane
09/2015	Championnat du monde vétéran Amsterdam	Christophe 9eme Stéphane 9eme

Annexe 3 au compte rendu de l'assemblée générale du 13/11/2015
Règlement intérieur du JCR



JUDO CLUB RIDELLOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Horaires des cours

Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents, des parents pour les adhérents mineurs, au début de la saison sportive. Ils sont consultables en permanence au dojo.

Les adhérents doivent respecter strictement les horaires des cours. En cas de retard répété et non justifié, l'éducateur se réserve le droit de refuser l'adhérent, sans que cela n'engage un quelconque dédommagement.

Les adhérents mineurs ne peuvent quitter une séance d'entraînement sans autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs, et sans en informer le professeur chargé du cours.

Article 2 : Absence de l'encadrement

Les absences du professeur chargé de l'encadrement sont de deux ordres :

- L'absence est programmée, dans ce cas les adhérents ou leurs parents sont informés et une affiche dans les locaux rappelle la date de cette absence.
- L'absence est fortuite, dans ce cas l'information sera communiquée autant que faire se peut par les dirigeants du club. En tout état de cause, le cours est réputé annulé après un retard de quinze minutes sur l'horaire prévu.

Le responsable d'un adhérent mineur doit s'assurer de la présence de l'éducateur dans les locaux et le remettre à celui-ci, ou le cas échéant à tout responsable du club dûment désigné pour accueillir les enfants.

Article 3 : Responsabilité du club et des adhérents

En dehors des horaires d'enseignement stipulés précédemment, le club n'a pas la charge des adhérents mineurs, qui restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

La responsabilité du club ne peut être engagée que dans la limite des cours. Pour le cas où une tierce personne serait amenée à prendre en charge un enfant mineur, une autorisation indiquant le nom des personnes autorisées devra être fournie au moment de l'inscription.

Article 4 : Conditions d'inscription – licence – cotisations – droit à l'image

La licence fédérale est obligatoire pour la pratique du judo.

Les adhérents ou parents d'adhérents mineurs doivent fournir un certificat médical portant la mention « apte à la pratique du judo y compris en compétition » ou une copie du passeport validé par le médecin.

Une autorisation de transfert vers les services médicaux, en cas d'accident, doit être fournie au moment de l'inscription.

Les adhérents doivent être à jour de leur cotisation au moment de l'inscription. Le paiement s'effectue à l'inscription, soit en réglant la totalité de la saison, soit en donnant trois chèques correspondants aux paiements par trimestre, débités en octobre/janvier/avril.

Les adhérents ou parents d'adhérents mineurs acceptent que des photographies soient prises au cours des différentes manifestations organisées par le club ou auxquelles le club participe. Le club est également susceptible de prendre des photographies de groupe ou individuelles. Ces images seront susceptibles d'être mises en lignes sur le site internet du club.

Article 5 : Remboursement des cotisations

Le remboursement des cotisations, au prorata des cours effectués, pourra être effectué suite à blessure grave d'un adhérent pendant les cours ou lors d'une compétition, avec un arrêt prescrit d'un minimum de 10 semaines ou sur remise d'un certificat médical d'incapacité définitive.

Article 6 : Accident

En cas d'urgence, les responsables peuvent faire intervenir les services d'urgence et décider avec eux de l'hospitalisation.

En cas d'accident seul le Président et l'éducateur sont responsables devant le Conseil d'Administration du club.

Article 7 : Objets personnels

Le club n'est pas responsable des vols ou des détériorations d'objets personnels des adhérents qui pourraient avoir lieu pendant ou en dehors des cours.

Article 8 : Hygiène – Sécurité - Comportement

Tous les participants aux entraînements doivent se présenter les pieds et les mains propres, avec les ongles coupés.

Il est formellement interdit de se déplacer pieds nus entre les vestiaires et le tatami, de même qu'entre le tatami et les toilettes.

Tous les objets pouvant être à l'origine de blessures doivent être retirés durant les entraînements (bijoux, accessoires).

Il est rigoureusement interdit de fumer à l'intérieur du dojo, ce, en quelconque endroit que ce soit.

En cas de faute grave ou de comportement incorrect durant la présence au dojo ou lors des déplacements, le Président, après consultation du Conseil d'Administration, peut être amené à décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'intéressé, sans dédommagement quelconque.

Les parents qui désirent assister au cours de leur(s) enfant(s) doivent le faire en silence et ne pas intervenir durant le cours. Les téléphones portables sont interdits.

Article 9 : Application et diffusion

Le présent règlement est consultable en permanence au dojo et sur le site internet du club.

Le Président ou tout autre membre du Conseil d'Administration est chargé de faire appliquer le présent règlement.

Article 10 : Validité

Le présent règlement a été validé par le bureau lors du Conseil d'Administration du 20 août 2004 et amendé au cours de l'assemblée générale du 13 novembre 2015. Il est applicable à compter de cette date.